gare et être de retour au plus tard à Viroflay, vers six heures.

Or, Amédée rentra seul ! Inquiète, je lui demandai ce qu'était devenu Paul :

— Je ne l'ai point vu à la gare, comme c'était convenu.

Paul-Frédéric ne rentra qu'à neuf heures du soir

— Oh ! maman, maman ! s'écria-t-il, en se jetant à mon cou, si tu savais ce qui m'est arrivé... on a voulu m'enlever.

— Qui ? Parle vite.

— Je ne sais, il y avait plusieurs hommes. C'était dans la salle des Pas-Perdus de la gare Saint-Lazare. L'un d'eux ressemblait fort à « oncle Romain », mais il s'exprimait beaucoup mieux que lui et se tortillait fréquemment la moustache, semblant vouloir avec sa main cacher la moitié de son visage...

Une enquête minutieuse fut ouverte sur cette tentative d'enlèvement. Le jeune Paul-Frédéric Humbert fut surveillé, huit jours plus tard, *par la police et l'on parvint* parait-il, à connaître l'un des principaux ravisseurs.

Je fis tout, dit Mme Humbert, pour démasquer l'individu : mais les personnes qui étaient parvenues à mener à bien l'enquête ne voulurent jamais le livrer aux policiers.

— Si nous avions dit qui c'était, me dit l'une d'elles avec terreur, **notre administration était par terre.**

Un mois plus tard, mon pauvre «Coco » était assassiné, s'écrie Mme Humbert.

— Mais par qui ?

— Par ceux qui avaient intérêt à le faire ! D'ailleurs nous ne vivions plus : mon fils Paul était visiblement affolé. Nous étions poursuivis, traqués de tous côtés.

Ce jour-là — le jour du crime — Amédée était dans sa chambre. Je dis à Paul : «Monte là-haut et travaille un peu, cela te calmera. C'était un peu avant midi. J'étais occupée à ouvrir des huîtres et il me semblait que plusieurs personnes, trois pour le moins, marchaient dans la chambre de mon fils. Je n'y pris point garde tout d'abord. « Baste ! me disais-je : ils jouent là-haut. »

Mais tout à coup, voulant faire une surprise à Paul — ayant découvert un chapelet d'huîtres — je criai : « Coco ! Coco ! » Personne ne répondit. Inquiète, je m'élançai dans la chambre de mon infortuné Paul et le trouvai pendu. Il avait au cou la courroie d'un appareil photographique dont l'extrémité était fixée au haut de la porte. Amédée, arrivant à ce moment, partagea mon épouvante et nous employâmes tous nos efforts à ranimer le pauvre petit. Ce fut en vain.

Les assassins, dit Mme Humbert, s'étaient cachés, durant la nuit, dans les placards... Leur crime accompli, ils avaient eu le temps de prendre la fuite par derrière....

— Les connaissez-vous ?

— Hélas ! des paroles fort graves, prononcées par certaines personnes dont j'ai les noms, me font penser que l'on pourrait peut-être trouver les véritables auteurs de ce crime monstrueux, poursuit Mme Humbert... mais il faudrait s'attaquer à des bandes si puissantes....

Et la malheureuse mère, accablée par le chagrin et le désespoir, se laisse tomber dans un fauteuil, découragée, les yeux fous.

BRUITS D'ARRESTATIONS

Le « Journal » annonce que le bruit a couru dans la soirée de lundi que trois arrestations, à Paris, étaient imminentes. Les noms des personnes menacées étaient même prononcés, mais s'agit de personnalités telles que nous croyons devoir nous tenir sur la réserve que comportent des événements de pareille importance.

D'autre part, un magistrat mis en cause demanderait, pour faire éclater sa bonne foi et sa parfaite loyauté, qu'une instruction fût ouverte contre lui.

Tout cela, nous le répétons, sous d'absolues réserves, — en attendant les événements.

PERQUISITIONS DANS LE GERS

Auch, 27 mai. — Agissant en vertu d'une commission rogatoire de M. Leydet, juge d'instruction, M. Mehier, juge d'instruction à Lombez s'est transporté à Garbié où habite Mme veuve Dupuy, tante de Mme Frédéric Humbert. Après un long interrogatoire, la correspondance de Mme Humbert a été saisie.

LE COUP DU COLLIER

Le coup du collier ou l'art de trouver six cent mille francs en moins de quarante-huit heures ! Nous devons, naturellement, cette « nouveauté » financière à la géniale Mme Humbert.

Son crédit étant un peu ébranlé, Mme Humbert découvre chez son joaillier, rue de la Paix, à Paris, un collier valant 1.500.000 fr. Elle imagine aussitôt la jolie petite combinaison que voici :

— Monsieur X, dit-elle au grand marchand, cette parure me plait infiniment, mais je ne puis vous la payer aussi cher que vous le voudriez... Je suis, n'est-il pas vrai, une de vos bonnes clientes ! Réfléchissez un peu ! Et apportez-moi demain matin, à mon hôtel, ce délicieux collier, en me disant que vous consentez une diminution !

Le lendemain, un commis de la maison X... se rend avenue de la Grande-Armée porteur des pierreries. Mais M. X.. — déclare le commis — ne veut pas vendre ce collier unique moins de 1.500.000 francs.

Mme Humbert s'étonne, demande la permission de montrer la parure à son mari et passe dans un salon voisin où un banquier juif attend audience.

— Cher monsieur Z....., dit-elle à son autre visiteur, je vous ai demandé de me prêter douze cent mille francs. Je vous apporte mes garanties. Regardez ce bijou, ne vaut-il pas quinze cent mille francs ? Je puis vous le laisser en nantissement de la somme prêtée. L'affaire vous semble-t-elle acceptable ?

— Oui, madame, répond le financier juif. Ce collier est admirable et je suis prêt....

— Soit, à demain, mon cher monsieur Z... Et j'espère que nous traiterons d'autres affaires en dépit des propos malfaisants qui tendent à diminuer mon crédit.

Revenue près du commis en joaillerie, Mme Humbert déclare que son mari croit ne pas devoir faire achat d'une parure aussi coûteuse. Elle le prie, en outre, de déclarer à M. X.. qu'elle attendra le lendemain encore, espérant une diminution de prix qui rendrait le marché possible.

Vingt-quatre heures après, M. X... se rend en personne, avenue de la Grande-Armée, et consent à laisser le collier pour douze cent mille francs. Alors, Mme Humbert stipule ces conditions d'achat (acceptables en somme pour un joaillier) :

— Je vais vous donner six cent mille francs comptant et deux billets à trois mois représentant une somme de valeur égale. Acceptez-vous ?

Le négociant en pierres précieuses espérant des affaires plus fructueuses par la suite, veut bien se contenter de cette transaction.

Et triomphante, Mme Humbert va chercher dans la pièce voisine les douze cent mille francs que détient le banquier juif, mais qu'il ne lâchera qu'en prenant possession du fameux collier.

Grâce à cette double comédie, côté scène et côté coulisses, Mme Humbert, en moins de quarante-huit heures, avait « arrêté » six cent mille francs, en contentant tout le monde.

UNE DUPE DE LA BANDE

Mme de Pélissier se promenait cet après-midi dans les couloirs du Palais en compagnie de son fils et racontait à qui voulait l'entendre qu'ayant été dupée pour 800.000 francs dans l'affaire Humbert, elle allait assigner Auzoux, avoué, en restitution de cette somme parce qu'elle attribue à Auzoux la responsabilité du prêt qu'elle avait consenti.

Ajoutons que cet après-midi, le juge instructeur Leydet a procédé à l'interrogatoire de ce même Auzoux, avoué des frères Crawford. Il a également interrogé Carruel, leur avoué en appel.

Notre enquête à Lille

L'AFFAIRE SCHOTSMANS

Les premiers dans la presse, nous avons signalé la curieuse coïncidence de la présence *à la gare de Lille de Romain Daurignac*, le soir de l'assassinat de M. Paul Schotsmans. L'émotion causée par cette révélation n'est pas près de se calmer.

L'information a été reprise par nos confrères locaux et parisiens, et tous s'accordent à la trouver non seulement exacte, mais digne d'attirer l'attention de la justice.

Nous n'avons voulu de ce fait tirer aucune conclusion ; mais enfin, d'aucuns ont dit déjà qu'il pouvait y avoir corrélation entre l'affaire Humbert et l'assassinat de M. Schotsmans.

Il n'était donc pas inutile que nous continuions une enquête qui, déjà, nous avait permis de recueillir un renseignement qui a si passionnément troublé l'opinion et qui a ému la justice.

C'est bien, comme nous l'avons dit, quelques minutes après la découverte du cadavre de M. Paul Schotsmans, que Romain Daurignac et les trois personnes qui l'accompagnaient, sont entrés au buffet de la gare. Ce fut un homme d'équipe qui, un quart d'heure après l'arrivée du train, fit la lugubre trouvaille.

Lorsque le garçon qui servait les quatre convives leur eut appris la nouvelle, Romain *Daurignac aurait dit :*

— « Pourvu que ce ne soit pas mon frère. Il revient de Tunisie. Ma sœur est bien capable de l'envoyer à Lille voir ce que je fais. »

Ce ne fut qu'à la fin du repas, une heure après ce propos, que Romain Daurignac et ses amis allèrent voir le cadavre de M. Schotsmans.

UNE INTERVIEW DE Mme SCHOTSMANS

Nous avons dit hier que M. Jean Schotsmans ne croit pas qu'il y ait corrélation entre l'affaire Humbert et l'assassinat de son frère. C'est ce qu'il aurait déclaré à M. Hermary, juge d'instruction.

Sachant qu'il était à Lille, lundi, nous avions essayé, mais en vain, de le rencontrer, de même que madame Schotsmans.

Nous avons été plus heureux, hier, et avons pu être reçu par cette dernière.

Madame Schotsmans a lu les journaux ; elle est au courant de ce qu'ils disent concernant l'assassinat de son mari et l'affaire Humbert. Cela ne peut réveiller en elle que de pénibles souvenirs ; mais elle ne croit pas, comme son beau-frère, qu'il y ait un rapprochement possible entre les deux affaires. Son mari n'était pas créancier de madame Humbert.

— Cependant, madame, lui objectons-nous, M. Jean Schotsmans a déclaré que votre mari était entré dans le premier prêt, consenti à madame Humbert, pour une somme de vingt-cinq à trente mille francs.

— Mon mari avait peut-être des intérêts dans cette affaire, de concert avec son frère, mais il ne les a certainement débattus qu'avec lui.

— Ne pensez-vous pas toutefois qu'ayant un intérêt, si minime soit-il, et que les siens ayant un très grand intérêt dans cette affaire, il n'ait pas été appelé à un moment donné à s'en occuper ? Il avait pu apprendre alors que l'héritage n'existait pas...

— Cela ne se peut.

— On prétend que M. Paul Schotsmans connaissait Romain Daurignac. Des personnes prétendent les avoir vu causer ensemble souvent, au buffet de la gare.

— Je n'ai jamais entendu dire à mon mari qu'il le connaissait.

— Vous savez que Romain Daurignac se trouvait au buffet de la gare, le soir de la découverte du crime.

— Oh ! je ne crois pas que, s'il avait été le coupable, il aurait pu dîner tranquillement, et qu'il aurait pu, sans se trahir, aller contempler sa victime.

— Il n'était pas le coupable. Mais on dit qu'il pouvait être là pour surveiller si un complice payé avait bien accompli sa sinistre besogne.

— Je vous le répète, monsieur, les Humbert n'avaient aucun intérêt à faire disparaître mon mari. Il ne les connaissait pas. Jamais il n'est allé chez eux ; jamais M. Romain Daurignac, durant ses voyages, nombreux, parait-il, à Lille, n'est venu chez nous. »

C'est sur ces mots que nous avons pris congé de madame Schotsmans.

Il est bien évident que la famille voit avec peine le bruit, fait, en ce moment, autour de la mort tragique de M. Paul Schotsmans, et qu'elle s'efforce de ne pas laisser s'accréditer qu'il peut y avoir une corrélation entre ce crime, qui la mit en deuil, et l'escroquerie qui lui a soutiré quelques millions.

LA RENTE VIAGÈRE A LILLE

M. Delacherie n'est pas le seul qui ait servi d'intermédiaire entre madame Humbert et ses créanciers actuels du Nord. D'autres personnes ont essayé de lui trouver de l'argent, ou ont été sollicité de lui en chercher.

De plus, la « Rente Viagère », dont les Daurignac étaient administrateurs, avait une succursale à Lille.

M. Bailleul, 8, rue Alexandre-Leleux, a été pendant plusieurs années, à la tête de cette succursale.

Nous nous sommes donc rendu chez lui afin de savoir s'il ne pourrait nous donner quelques renseignements intéressants.

— « J'ai été, en effet, nous dit-il, le directeur, pendant sept ou huit ans, de la succursale de la Rente Viagère » à Lille. Mais je n'ai pu traiter, pendant ce long laps de temps, qu'une affaire. Le client, un vieillard, était d'Hazebrouck. Il a aliéné un capital de mille francs pour toucher une rente annuelle de cent soixante-quinze francs ; rente qu'il a touchée régulièrement jusqu'ici, je pense ; car il ne m'a jamais adressé de plainte. Du reste, je n'étais pas chargé de payer les rentes.

» J'ai proposé plus de soixante affaires à ces messieurs. Je n'ai pu jamais en traiter d'autres. Ils étaient très durs en affaire et ne faisaient pas de conditions de beaucoup préférables à celles des autres compagnies.

— Vous n'avez jamais été sollicité de trouver de l'argent à Madame Humbert ?

— Une seule fois, vers 1878 ou 1879, par son frère Romain. Il s'agissait d'une somme de deux millions cinq cent mille francs. On m'avait promis cinq pour cent de commission. Romain Daurignac faisait miroiter à mes yeux cette brillante rémunération d'un travail facile, me disait-il. Cent vingt-cinq mille francs !

— Et vous n'avez pas été tenté ?

— Non. »

Ce disant, M. Bailleul sourit. M. Bailleul est un homme très fort, très perspicace. Ce n'est pas lui qui a cru aux millions !

— « Je l'ai dit à Romain Daurignac : « Je ne crois pas à cet « héritage fabuleux ». Cependant, sans pouvoir me convaincre, il me disait qu'il avait vu les millions dans le coffre-fort, qu'il les avait comptés

— Comment êtes-vous devenu l'employé de la « Rente Viagère » ?

— C'est Romain Daurignac qui m'écrivit en m'envoyant des prospectus. J'acceptais ; mais comme je ne faisais pas d'affaires, au mois d'avril 1901, je fus prié de donner ma démission et de transmettre à mon successeur les papiers et prospectus.

— Et quel est votre successeur ?

— Je ne me rappelle pas Il est venu, un jour que j'étais absent. On ne l'a plus revu, et j'ai toujours le « matériel » de la « Rente Viagère ».

— Vous connaissez beaucoup Romain Daurignac ?

— Non. Il ne venait presque jamais me voir, quand il était à Lille. Il m'a rendu visite, une fois, avec son frère, et m'a demandé de lui placer des vins. Vous comprenez, je ne suis pas placier en vins ! »

M. Bailleul se félicite de n'avoir pas traité d'affaires pour la « Rente Viagère ». Et c'est, en effet, tant mieux, car les victimes auraient été surtout des petits.

Jean DARY.

LA CATASTROPHE

de la Martinique

La mission officielle Française

Paris, 27 mai. — Un cablogramme daté de Fort-de-France, 25 mai et parvenu cette nuit seulement au ministère des colonies, fait connaître que la situation reste stationnaire.

La mission accompagnée du gouverneur, du sénateur et du député de la Martinique a dû s'embarquer hier, lundi, sur le croiseur *Tage*, commandé par le vice-amiral Servan, pour se rendre compte de l'état des lieux atteints par la catastrophe.

Dans la journée de dimanche, elle a visité les dépôts des sinistrés installés à Fort-de-France et, afin d'écarter tout danger d'épidémie qui pourrait résulter de la concentration de sept mille personnes dans un petit nombre de locaux, il a été décidé qu'on prendrait d'urgence les mesures nécessaires pour procéder à la dissémination rapide des dépôts des réfugiés.

Le navire *Fontabelle*, portant les vivres et les médicaments offerts par la Chambre de Commerce de New-York est arrivé samedi à Fort-de-France, ayant à bord le délégué du Président Roosevelt. Ce dernier est venu saluer le gouverneur et le représentant du ministre et leur a fait savoir que la souscription privée ouverte à New-York, s'élevait actuellement à 500.000 francs.

ENQUÊTE AMÉRICAINE

UN TORNADO DE GAZ ASPHYXIANTS

Londres, 27 mai. — On télégraphie de New-York au *Daily Telegraph* que le professeur Hovey, du Muséum d'histoire naturelle, qui faisait partie de l'expédition scientifique américaine envoyée à la Martinique, a envoyé par dépêche le résultat de ses premières observations.

Le professeur Hovey a visité Saint-Pierre le 21 mai. D'après lui, on ne peut comparer l'aspect de la ville qu'à celui que présentent les ruines de Pompeï, et le caractère de ravage et de désolation y est encore bien plus marqué.

En général, les murs des bâtiments construits au nord et au sud de la ville ont moins soufferts que ceux qui s'élevaient à l'est et à l'ouest. Les arbres, les maisons et tous autres objets qui précédemment se dressaient au-dessus du sol, ont été inclinés ou projetés complètement dans la direction du sud. Cette circonstance montre bien que la ville a été détruite pau un souffle d'une puissance incomparable, sorte de tornado venu de la montagne.

Il est plus manifeste que ce tornado était composé de gaz suffoquants qui ont asphyxié toute la population sans que probablement elle eut eu le temps de souffrir.

L'enquête a montré en effet que les habitants avaient été asphyxiés avant que les édifices aient pris feu.

Les gaz étaient en grande quantité de l'hydrogène sulfuré qui a dû être enflammé subitement par des décharges électriques, ce qui fait que la conflagration a été générale et instantanée. C'est là un phénomène qui ne s'est jamais produit dans aucune autre éruption volcanique.

Les secours aux victimes

Paris, 27 mai. — La quatorzième liste de souscriptions en faveur des sinistrés de la Martinique, publiée par le ministère des colonies, s'élève à 66.990 fr. 40.

Le total est à l'heure actuelle de 1.386.730 fr. 75.

NOUVELLE ET TERRIFIANTE ÉRUPTION

DU MONT PELE

Fort-de-France, 27 mai. — Une terrifiante éruption s'est produite hier soir. Les flammes atteignirent 150 mètres de hauteur. Pendant une heure le diamètre du cratère avait 300 mètres et lançait des millions d'éclairs.

Un orage épouvantable s'est localisé dans la région du volcan.

Il y a une vive panique dans toute l'île.

LA NOUVELLE CHAMBRE

CONVOCATION DES ELUS

Paris, 27 mai. — En même temps que paraissait au *Journal Officiel* la note annonçant pour le dimanche 1er juin la convocation de la nouvelle Chambre, les députés proclamés par les commissions de recensement, à la suite des élections des 27 avril et 11 mai recevaient, par les soins du secrétariat général de la Chambre, une lettre reproduisant les termes de la note officielle.

Cette lettre qui ne porte aucune signature, a été adressée à cinq cent quatre-vingt-neuf membres de la Chambre nouvelle. Il y a, en effet, deux circonscriptions qui n'ont pas de représentants : la deuxième circonscription de la Martinique, où l'élection a été ajournée à la suite de la catastrophe de Saint-Pierre, et celle de Jonzac, où aucun élu n'a été proclamé par la commission de recensement, qui a décidé l'envoi du dossier au Palais-Bourbon.

En attendant cette première séance, les députés nouveaux et les députés réélus rentrent en nombre à Paris et beaucoup d'entre eux fréquentent déjà les couloirs et le salon de la Paix. D'autre part, on annonce que la plupart des anciens groupes parlementaires vont se réunir au cours de cette semaine, afin de délibérer sur la situation politique et aussi sur la question de l'élection du président de la Chambre.

Le groupe radical socialiste et le groupe de l'Union progressiste (ancien groupe Isambert) se réuniront mercredi ; le lendemain jeudi, se réunira, sous la présidence de M. Sarrien, le groupe de la gauche démocratique, qui compte parmi ses membres MM. Léon Bourgeois et Brisson.

De son côté, le comité de l'Alliance des républicains progressistes (groupe de MM. Méline et Ribot) a convoqué à une réunion plénière tous ses adhérents. Cette réunion se tiendra au siège du comité, 46, rue du Bac, le vendredi 30 mai.

Enfin, le groupe socialiste révolutionnaire siégera, samedi 31 mai, au Palais-Bourbon. Quatorze députés socialistes ont été convoqués à cette dernière réunion : les citoyens Allard, Benezech, Bouveri, Chauvière, Constant, Coutant, Dejeante, Delory, Jacques Dufour, Selle, Marcel Sembat, Thivrier, Vaillant et Walter. L'ordre du jour porte : constitution du groupe et action politique de l'unité socialiste révolutionnaire.

L'ELECTION DU PRESIDENT

On sait que le premier acte de la Chambre nouvelle sera l'élection du président provisoire qui sera appelé à diriger les travaux de l'Assemblée jusqu'à sa constitution définitive, c'est-à-dire jusqu'après la validation de la moitié plus un de ses membres.

Dans le monde parlementaire, on attache une très grande importance à cette manifestation de la Chambre nouvelle qui aura, dit-on, à choisir entre deux candidats : M. Paul Deschanel, président sortant, et M. Léon Bourgeois.

On assure, en effet, que la candidature de ce dernier peut être considérée comme certaine, M. Henri Brisson ayant décliné les offres qui lui ont été faites par ses amis politiques.

Faits Divers

DANS LA RÉGION

Un crime en chemin de fer

L'ASSASSIN DE L'AVOUE FOURNIER

Il se confirme que l'assassin de M Fournier se nomme bien Edouard Hélie, 45 ans, ingénieur de la Société anonyme des constructions métalliques de Saint-Quentin. Nos lecteurs se rappellent que le fou criminel portait en effet sur lui des cartes indiquant ce nom et cette procession.

Lundi soir, il a été conduit de la gare d'Albert à la gendarmerie. Cette opération n'a pas eu lieu sans difficulté. En effet, le criminel qui, comme nous l'avons dit, est d'une force peu commune a résisté désepérément aux gendarmes chargés de l'incarcérer.

Ce n'est qu'après une lutte violente qu'on est parvenu à le maîtriser. Ligotté solidement, il a été transporté sur une brouette.

Le prisonnier est arrivé à la prison dans un état lamentable. Il porte d'ailleurs des vêtements un peu râpés, et, en plus, il a été blessé à l'oreille. Son faux-col et sa cravate ont disparu.

Le parquet l'a interrogé de nouveau ; mais il a été impossible de tirer aucune explication de lui. Dans sa prison il a souvent des crises de folie, pendant lesquelles il essaye de briser la porte de sa cellule.

M. le juge d'instruction a aussi entendu M. Daramon, garde-frein, spectateur du drame et en même temps acteur, puisqu'il se jeta sur l'assassin et aidé de quelques personnes, réussit à le ligotter.

Vraisemblablement il ne s'agit en la circonstance que d'un fou dangereux, et la vengeance ne paraît pas dutout être le mobile du crime.

LES OBSEQUES DE M. FOURNIER

Les funérailles de M. Fournier, auront lieu à Béthune jeudi et non mercredi, jour précédemment annoncé. M. Fournier était âgé de 40 ans ; il était avoué à Béthune depuis 1890 ; il avait succédé à son père.

Détail curieux : le père de M. Fournier avait trouvé la mort dans un chemin de fer, pendant un voyage en Suisse.

Le Drame mystérieux

DE BAISIEUX

Suicide de Madame Leclercq

Nos lecteurs se rappellent que, le 20 mai dernier, M. Charles Leclercq, marchand de gaufres, demeurant au Grand-Baisieux, était trouvé mort dans une pièce située au premier étage de la maison qu'il habitait, route Nationale.

Mme Leclercq qui était partie, la veille, dans la direction de Lille, n'avait pas reparu.

M. Leclercq s'était tiré dans la bouche un coup de pistolet qui l'avait affreusement mutilé.

On se perdait en conjectures sur les causes de ce suicide et sur l'étrange disparition de Mme Leclercq. Le mystère, qui enveloppe ce drame tragique, n'est pas près de s'éclaircir.

Mme Leclercq s'est suicidée à Paris.

Le maire de Baisieux vient de recevoir du greffier de la Morgue de Paris une lettre l'informant que le corps de cette dernière a été retiré de la Seine.

On a retrouvé dans les vêtements de la désespérée un porte-monnaie contenant une somme de 18 francs, deux enveloppes émanant du sous-secrétariat des postes et télégraphes, un livret de la caisse nationale d'épargne, dont le dernier remboursement avait été fait à la date du 18 mai, c'est-à-dire la veille du jour où Mme Leclercq a quitté le Grand-Baisieux.

Il est à croire qu'on ne saura jamais les raisons terribles qui ont poussé M. et Mme Leclercq à se suicider ainsi loin l'un de l'autre à quelques jours d'intervalle.

Les Incendies criminels

DE FLERS-EN-ESCREBIEUX

La série continue

Dimanche, vers minuit, un incendie criminel, le vingt-huitième de la série, a détruit la maison actuellement inhabitée, de Mme Carbonnier.

Malgré les secours rapidement organisés par les pompiers, la toiture en chaume de la maison s'est complètement embrasée et les murs restent seuls debout.

Les dégâts s'élèvent à un millier de francs.

La cause de l'incendie ne peut être attribuée qu'à la malveillance.

Un ouvrier écrasé

AUX MINES D'ANICHE

Un affreux accident, dont la victime est un jeune homme, père de deux enfants, s'est produit lundi à Waziers, dans les circonstances suivantes :

Le malheureux, nommé Delattre, âgé de 28 ans, était occupé, vers onze heures et demie du matin, aux lavoirs des mines d'Aniche à Gayant lorsque, par mégarde, il se laissa prendre entre un wagon et un culbuteur, appareil servant à décharger le charbon. Le malheureux ouvrier fut littéralement écrasé, et la mort fut instantanée.

Après les constatations légales, le cadavre de la victime a été transporté au domicile de la famille, rue de Waziers, à Sin-le-Noble.

A quoi bon insister sur la douleur navrante de ces pauvres gens.

Une enquête a été ouverte pour établir les responsabilités de l'accident. On en attend les résultats.

Dernière Heure

Prochain Conseil des ministres

Paris, 27 mai. — Les ministres se réuniront demain en conseil de cabinet, au ministère de l'intérieur, sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau.

LA RENTRÉE DE M. LOUBET A PARIS

Paris, 27 mai. — Malgré une demi-heure de retard au départ de Dunkerque, le train spécial, qui ramenait M. Loubet à Paris est arrivé à la gare du Nord à l'heure prescrite. La locomotive était ornée à l'avant de drapeaux tricolores.

A la descente du train, M. Loubet, accompagné de M. Waldeck, président du Conseil et des ministres, est reçu par M. Fallières, président du Sénat ; Deschanel, président de la Chambre des députés ; Lépine, préfet de police, etc...

Après quelques instants d'entretien, dans un salon ménagé à gauche du hall d'arrivée, et orné de drapeaux français et russes, M. Loubet gagne la cour du départ de la gare du Nord, où sont rangées les voitures du cortège.

Avec le président de la République prennent place dans la première voiture MM. Waldeck-Rousseau, Delcassé, le général Dubois. Les autres personnes de la suite présidentielle suivent dans les autres voitures. Le cortège est escorté le long de son parcours par un peloton de cuirassiers, il se dirige vers l'Elysée

A sa descente du train et tout le long du parcours le président de la République est vivement acclamé par la foule.

BANQUET OFFERT AUX MINISTRES

Ce soir, M Loubet a offert à l'Elysée, un grand dîner en l'honneur de M Waldeck-Rousseau, président du Conseil et des membres du ministère

UN FOU A L'ELYSEE

Les gardiens de la paix qui se trouvaient de garde ce soir à l'Elysée, après la rentrée du président de la République, ont procédé à l'arrestation d'un fou qui prétendait être le tsar et qui voulait présenter ses hommages à M. Loubet.

Le malheureux a été envoyé à l'infirmerie spéciale du Dépôt.

Traversée mouvementée

M. LOUBET EN PERIL

Paris, 27 mai. — Le voyage de l'escadre présidentielle, de Copenhague à Dunkerque, a été très mouvementé. L'escadre a été mise en péril.

Voici le récit de cette traversée mouvementée :

En quittant Copenhague, la mer devient grosse et l'amiral juge impossible que le Président passe en canot sur le *Montcalm*. Il donne l'ordre à ce cuirassé et au croiseur *Guichen* de gagner l'île d'Anholt.

Le *Cassini* roule et tangue affreusement. La mer embarque à chaque instant. Le Président et sa suite ont peine à s'abriter dans le salon. L'amiral Roustan se montre très préoccupé et surveille attentativement la manœuvre du bâtiment présidentiel.

Ce qu'il avait prévu arrive : à dix heures et demie, l'escadre est à l'abri de l'île d'Anholt. La *mer est beaucoup moins grosse. Ce n'est* cependant pas sans anxiété qu'on voit le canot qui emporte le Président, toujours vaillant et très gai, quitter le *Cassini* et disparaître dans le creux des lames jusqu'à ce que la nuit noire l'enveloppe et le cache tout à fait aux regards. Il arrive heureusement, mais mouillé par l'embrun, sur le *Montcalm*, qui a stoppé à quatre ou cinq cents mètres du *Cassini*.

Il en est de même de sa suite, notamment du colonel Lamy, du commandant Chabaud et de M. Dépret, qui ont le double de distance à parcourir pour rentrer à bord du *Guichen*.

Le transbordement a été, par bonheur, effectué au moment psychologique.

L'accalmie relative qui s'est produite ne dure pas plus de trois quarts d'heure. Avant onze heures et demie, le vent s'élève encore et la mer a grossi de nouveau. L'amiral Roustan donne la liberté de manœuvres au *Cassini*, au *Fauconneau* et au *Yatagan*, qui fatiguent horriblement, et la division légère s'éloigne pour aller faire relâche à Skagen.

Le temps devient de plus en plus mauvais. Le *Montcalm* et le *Guichen* plongent dans l'écume. Ils donnent de forts coups de tangage. Leur lourde coque est ballottée comme celle d'un canot. On prend un peu la mer de tribord ; mais elle embarque malgré tout. Il y a 20 centimètres d'eau sur le pont. Une immense vague, en déferlant, arrache une partie des montants de fer de tribord devant, qui supportent la passerelle de l'officier de quart du *Guichen*.

Non-seulement la mer passe par-dessus la passerelle qui est à une quinzaine de mètres au-dessus du niveau de l'eau, elle s'élève jusqu'à moitié du mât de misaine et passe par-dessus la cheminée d'avant. L'enveloppe du canon d'avant est enlevée, ainsi que celles des canots

Le chef de l'état-major de l'amiral Roustan, commandant Germinet, le commandant Baehme, du *Guichem*, ne quittent pas leur poste.

La nuit se passe ainsi.

A huit heures, on change de route. On prévoit qu'on va continuer de tanguer et qu'en plus on va rouler. Tous les objets suceptibles de bouger sont attachés, afin qu'ils demeurent immobiles.

L'heure du repas arrive : impossible de déjeuner. Ce n'est pas que tout le monde soit malade, mais le maître-coq ne peut allumer les feux de ses cuisines ; les vitres en ont été brisées et ses fourneaux sont dans l'eau. On mange froid, pain sec, biscuit, ce qu'on a sous la main.

A midi, on est à 15 milles dans l'Est du phare de la côte du Jutland, sur la mer du Nord. La mer vient alors de tribord derrière, et elle permet aux bâtiments de se reposer de leur fatigue.

A quatre heures, le vent mollit et la mer se calme dans la nuit de lundi à ce matin.

Même pendant le plus fort du mauvais temps, les bâtiments n'ont pas cessé de marcher au minimum de 18 nœuds. C'est le plus long raid maritime qui ait été accompli à cette allure.

L'Héritage-Fantôme

DEMISSION DE DU BUIT

Paris, 27 mai. — Le Conseil de l'Ordre des avocats s'est réuni cet après-midi et a entendu lecture de la lettre suivante de Du Buit, l'avocat de la Humbert :

Monsieur le bâtonnier,

Le grand retentissement produit par les événements qui se sont déroulés depuis une semaine, les commentaires auxquels ils ont donné lieu, *la lenteur inévitable avec laquelle l'instruction* suivie en l'absence des principaux inculpés pourra faire la lumière, me font désirer vivement que mon intervention dans les affaires Humbert puisse être immédiatement appréciée.

Je vous demande donc la désignation parmi les membres du Conseil d'un rapporteur auquel je serai heureux de fournir les moyens d'éclairer le Conseil sur le rôle que, succédant à M. le bâtonnier Durier, j'ai rempli depuis quelques années, avec le dévouement le plus convaincu, jusqu'au jour où une cruelle réalité m'a montré que j'étais odieusement abusé.

Il pourra vérifier, dès l'abord, un premier fait, c'est que je suis complètement étranger à tout ce qui concerne la Rente Viagère de Paris. Je n'en ai connu ni les statuts, ni la liste des souscripteurs d'actions ; je n'ai jamais plaidé pour elle et ne me suis occupé d'aucune affaire la concernant, et si elle a — où que ce soit — fait usage de mon nom, c'est à mon insu. On a d'ailleurs placé sous mes yeux, depuis, des prospectus et des tarifs de diverses années qui n'en font nullement mention.

Plus que tout autre, en raison même de la confiance dont le barreau m'a honoré, je tiens à bien dégager mes actes personnels de la masse des faits complexes dont se préoccupent la justice et l'opinion et à provoquer sur eux le jugement de mes pairs.

J'estime que les fonctions de membre du Conseil de l'Ordre sont inconciliables avec la mesure que je sollicite de vous : je vous adresse donc ma démission de ces fonctions. »

Le Conseil, après avoir pris connaissance de cette lettre, s'est borné à en donner acte à son auteur.

On sait que sur la demande de Du Buit, une enquête a été ouverte par le Conseil de l'Ordre pour examiner son rôle dans l'affaire Humbert. C'est Me Ployer, ancien bâtonnier, qui a été nommé rapporteur de cette affaire.

LE PERE HUMBERT FAUSSAIRE

Il se confirme que l'ancien garde des sceaux, Gustave Humbert, a fait falsifier l'état civil de la famille Daurignac.

La raison en est que, lorsque M. Humbert entra comme procureur général à la Cour des comptes, il trouva là des papiers se référant à la succession d'un d'Aurignac d'origine portugaise qui laissait cinq ou six millions à ses héritiers.

Plus tard, le montant de l'héritage portugais fut porté à 25 millions, et par la suite devint la succession Crawford.

LES HUMBERT-DAURIGNAC A BRUXELLES

Bruxelles, 27 mai. — Le *Patriote* dit que M. Romain d'Aurignac et les membres de la famille Humbert ont été aperçus lundi, à Bruxelles.

LES CLICHES DE LA HUMBERT

Mme Humbert confiait de nombreux travaux de photographie à M. B..., son voisin.

Elle ne confia pas au photographe que des clichés reproduisant les personnages reçus chez elle. Elle lui confia divers documents dont certains présentent quelque intérêt.

Les derniers travaux commandés tout récemment par Mme Humbert chez M. B... étaient — en dehors de photographies de personnages — une série de reçus signés à M. Humbert par M. X... et qui datent d'une année. Aussi se demande-t-on pourquoi, peu de jours avant son départ, la famille Humbert prenait ces tardives précautions.

En outre des reçus, Mme Humbert fit photographier une lettre que lui écrivait en janvier dernier son frère Romain, dans les circonstances suivantes :

Romain Daurignac était à Lille pour y négocier un emprunt. Il raconte à sa sœur qu'il vient d'être versé à M Doullens, par l'intermédiaire de M Delacherie — arrêté hier, on le sait, — une somme de 210.000 francs en espèces, et que de cette somme il faut déduire 5 % de commission et 45.000 francs pour frais de « participation » (?). Afin de garantir l'authenticité du récit qu'il faisait à sa sœur, Romain avait fait approuver et contresigner sa lettre par M Doullens. La confiance ne régnait pas dans la famille !

Désirant mettre les originaux de ces documents à l'abri, Mme Humbert les faisait donc photographier peu de jours avant son départ. Elle a omis de payer les derniers travaux à M. B. auquel reste due une note assez respectable.

Les Elections Législatives

EN BELGIQUE

Bruxelles 27 mai. — Sous ce titre « Les Forces des Partis » *Le Peuple*, journal officiel du Parti socialiste belge publiera ce matin les lignes suivantes qui comparent les résultats obtenus en 1902 par les divers partis avec les résultats de 1900.

L'élection du 25 mai devait normalement recueillir la représentation politique de la moitié du pays, ou plutôt de cinq des neuf provinces belges : les provinces du Brabant, d'Anvers, de la Flandre occidentale, de Namur et de Luxembourg, c'est-à-dire les régions où — à part les grandes villes, — l'élément clérical et conservateur domine.

En 1900, pour cette partie du pays, les suffrages se répartissaient ainsi :

Cléricaux	549.388
Libéraux	263.155
Socialistes	155.386
Démocrates-chrétiens	26.117

En 1902, les suffrages se répartissent de la manière suivante :

Cléricaux	596.939
Libéraux	267.038
Socialistes	159.403
Démocrates-chrétiens	26.190

Nous négligeons dans ces comptes les 15.000 voix des indépendants et dissidents fantaisistes émises en 1900 et que l'on retrouve à peu près en 1902.

Si l'on compare les chiffres pour ces deux catégories, on constate que :

Les cléricaux ont gagné 47.551 voix ;
Les libéraux ont gagné 3.883 voix ;
Les socialistes ont gagné 4.017 voix.

L'augmentation de la population avait nécessité des élections partielles dans les six arrondissements de Gand, Alost, Soignies, Charleroi, Liège et Verviers.

Il est évident que, pour cette catégorie, les chiffres ne répondent pas entièrement à la force des partis, étant donné que, d'une part, à Verviers, la grande majorité des libéraux, qui ne luttaient pas, ont voté pour les cléricaux et, qu'à Liège, les voix progressistes se sont éparpillées entre les diverses listes.

Pour ces six arrondissements, les élections de 1900 donnaient :

Cléricaux	215.995
Libéraux	107.454
Socialistes	206.177

En 1902, les voix se répartissent ainsi :

Cléricaux	244.039
Libéraux	102.873
Socialistes	218.935

La comparaison de ces chiffres donne les résultats suivants :

Les cléricaux gagnent	4.039	voix.
Les libéraux perdent	4.581	»
Les socialistes gagnent	12.758	»

* * *

Si l'on ajoute les chiffres de l'élection normale à ceux de l'élection extraordinaire dans les six arrondissements, l'élection de dimanche donne les résultats suivants :

	En 1900	En 1902
Cléricaux	765.383	840.978
Libéraux	*370.609*	*369.911*
Socialistes	361.563	378.326
Daensistes	*26.117*	26.190

Et l'on peut conclure, en constatant que le scrutin de dimanche a fait gagner aux

Cléricaux	75.595	voix.
Socialistes	16.863	»
Daensistes	73	»

Et qu'il a fait perdre aux

Libéraux	698	voix.

La guerre Sud-Africaine

LA PAIX SERAIT PROCHAINE

Londres, 27 mai. — D'après l' « Exchange Telegraph » le gouvernement viendrait de recevoir de Prétoria des dépêches de la plus haute importance et une communication du plus grand intérêt serait faite très prochainement à la Chambre des Communes.

« Tous les délégués boers, à l'exception de Christian Dewet auraient accepté les propositions anglaises, la paix serait, d'ores et déjà, virtuellement faite. »

Cet après-midi, à la Chambre des Communes, M. Balfour n'a pas fait de déclarations relativement aux négociations de paix, mais il a ajourné la discussion du budget, qui était à l'ordre du jour de cette semaine, en disant qu'il serait très gênant de discuter le budget tandis que d'autres questions sont encore pendantes.

REUNION EXTRAORDINAIRE DES MINISTRES

Les ministres convoqués extraordinairement se sont réunis cet après-midi pour examiner les propositions qui seront soumises à lord Milner et à Kitchener par les délégués boers.

Suivant l'usage, il n'a rien été communiqué à l'issue du Conseil, mais on affirme dans les milieux d'ordinaire bien informés que des communications très importantes seraient faites vendredi à la Chambre des Communes.

LUGUBRE COLIS

Londres, 27 mai. — Ce matin à la gare centrale le Scheffield, on découvrit le cadavre d'un jeune garçon enfermé dans une boîte en fer blanc qui avait été déposée aux bagages, il y a quelques jours.

La grève des tabacs

Paris, 27 mai. — La fédération nationale des tabacs vient de prendre en main la cause des ouvriers de la manufacture de Reuilly qui se sont mis en grève, comme nous l'avons annoncé. Elle a fait appel aux ouvriers de province pour leur demander de soutenir les grévistes. A la direction des tabacs on se montre décidé à ne pas donner gain de cause aux grévistes. Dans ces conditions il est probable que la grève va prendre une nouvelle extension.

LA PESTE A MADAGASCAR

Paris, 27 mai. — D'après un câblogramme, daté de Tananarive 26 mai, huit cas de peste suivis de quatre décès se sont, depuis le 9 mai, produits à Majunga.

Le général Galliéni, après entente avec le chef du service de santé, a prescrit d'urgence les mesures pour localiser et enrayer l'épidémie. Majunga a été déclarée contaminée et tous les ports, tant de la colonie que des régions voisines, ont été avisés.

Le général Galliéni s'est rendu à Majunga.